

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36<sup>e</sup> année – N° 22 – Mercredi 18 juin 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant approbation de l'annexe A pour l'année 2013 au contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED du 9 février 2012 signée entre tarfissuisse SA et la Clinique Le Noirmont**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)<sup>1</sup>,

arrête:

Article premier L'annexe A au contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED du 9 février 2012 pour l'année 2013 signée entre tarfissuisse sa et la Clinique Le Noirmont est approuvée.

Art. 2 Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Delémont, le 3 juin 2014      Au nom du Gouvernement  
Le président: Charles Juillard  
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1</sup> RS 832.10

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant approbation de la Convention tarifaire cantonale relative à la rémunération des prestations ambulatoires au cabinet médical (TARMED) et de ses annexes signées entre la Société médicale du canton du jura (SMCJ) et HELSANA Assurances SA**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)<sup>1</sup>,

arrête:

Article premier<sup>1</sup> La Convention tarifaire cantonale relative à la rémunération des prestations ambulatoires au cabinet médical (TARMED) entre la Société médicale du canton du Jura (SMCJ) et HELSANA Assurances SA est approuvée.

<sup>2</sup> Les annexes 1 à 4 à la Convention citée à l'alinéa 1 sont approuvées.

Art. 2 Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Delémont, le 3 juin 2014      Au nom du Gouvernement  
Le président: Charles Juillard  
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1</sup> RS 832.10

République et Canton du Jura

### **Arrêté fixant la contribution de la Caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS pour l'année 2013**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 9 de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants<sup>1</sup>,

vu les articles 18 et 19 de l'ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 6 décembre 1978<sup>2</sup>,

arrête:

Article premier Pour l'année 2013, la contribution de la Caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS est fixée à 200'000 francs.

Art. 2 La quote-part de base est de 1'200 francs par agence; le solde est réparti selon la population résidente. Le tableau de répartition annexé fait partie intégrante du présent arrêté.

Art. 3 La Caisse de compensation du canton du Jura est chargée du paiement.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 3 juin 2014      Au nom du Gouvernement  
Le président: Charles Juillard  
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1</sup> RSJU 831.10

<sup>2</sup> RSJU 831.101

### Contribution de la Caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS pour 2013

	population	montant		montant total	population	montant		montant total	population	montant		montant total
		variable	fixe			variable	fixe			variable	fixe	
Boécourt	893	1'639.00	1'200.00	2'839.00	319	585.00	1'200.00	1'785.00	1'718	3'153.00	1'200.00	4'353.00
Bourrignon	269	494.00	1'200.00	1'694.00	1'151	2'112.00	1'200.00	3'312.00	1'178	2'162.00	1'200.00	3'362.00
Châtillon	453	831.00	1'200.00	2'031.00	1'445	2'652.00	1'200.00	3'852.00	1'272	2'334.00	1'200.00	3'534.00
Corban	462	848.00	1'200.00	2'048.00	99	182.00	1'200.00	1'382.00	131	240.00	1'200.00	1'440.00
Courchapoix	411	754.00	1'200.00	1'954.00	145	266.00	1'200.00	1'466.00	1'253	2'299.00	1'200.00	3'499.00
Courrendlin	2'717	4'986.00	1'200.00	6'186.00	534	980.00	1'200.00	2'180.00	671	1'231.00	1'200.00	2'431.00
Courroux	3'149	5'779.00	1'200.00	6'979.00	683	1'253.00	1'200.00	2'453.00	670	1'230.00	1'200.00	2'430.00
Courtételle	2'501	4'590.00	1'200.00	5'790.00	571	1'048.00	1'200.00	2'248.00	1'300	2'386.00	1'200.00	3'586.00
Delémont	12'180	22'351.00	1'200.00	23'551.00	473	868.00	1'200.00	2'068.00	700	1'285.00	1'200.00	2'485.00
Develier	1'420	2'606.00	1'200.00	3'806.00	1'784	3'274.00	1'200.00	4'474.00	965	1'771.00	1'200.00	2'971.00
Ederswiler	118	217.00	1'200.00	1'417.00	2'559	4'696.00	1'200.00	5'896.00	296	543.00	1'200.00	1'743.00
Haute-Sorne	6'826	12'526.00	1'200.00	13'726.00	232	426.00	1'200.00	1'626.00	2'223	4'079.00	1'200.00	5'279.00
Mervelier	529	971.00	1'200.00	2'171.00	144	264.00	1'200.00	1'464.00	748	1'373.00	1'200.00	2'573.00
Mettembert	112	206.00	1'200.00	1'406.00					179	328.00	1'200.00	1'528.00
Movevier	376	690.00	1'200.00	1'890.00					357	655.00	1'200.00	1'855.00
Pleigne	368	675.00	1'200.00	1'875.00	<b>10'139</b>	<b>18'606.00</b>	<b>15'600.00</b>	<b>34'206.00</b>	<b>1'677</b>	<b>3'077.00</b>	<b>1'200.00</b>	<b>4'277.00</b>
Rebeuvelier	377	692.00	1'200.00	1'892.00					381	699.00	1'200.00	1'899.00
Rossemaison	600	1'101.00	1'200.00	2'301.00					987	1'811.00	1'200.00	3'011.00
Saulcy	255	468.00	1'200.00	1'668.00					190	349.00	1'200.00	1'549.00
Soyhières	474	870.00	1'200.00	2'070.00					6'778	12'438.00	1'200.00	13'638.00
Val-Terbi	2'620	4'808.00	1'200.00	6'008.00					161	295.00	1'200.00	1'495.00
Vellerat	72	132.00	1'200.00	1'332.00					557	1'022.00	1'200.00	2'222.00
<b>TOTAL</b>	<b>37'182</b>	<b>68'234.00</b>	<b>26'400.00</b>	<b>94'634.00</b>	<b>71'713</b>	<b>131'600.00</b>	<b>68'400.00</b>	<b>200'000.00</b>	<b>24'392</b>	<b>44'760.00</b>	<b>26'400.00</b>	<b>71'160.00</b>

Population au 31.12.2013 : 71'713				
Récapitulation :				
District de :	variable	fixe	total	
Delémont	37'182	68'234.00	26'400.00	94'634.00
Franches-M	10'139	18'606.00	15'600.00	34'206.00
Ajoie	24'392	44'760.00	26'400.00	71'160.00
<b>totaux</b>	<b>71'713</b>	<b>131'600.00</b>	<b>68'400.00</b>	<b>200'000.00</b>

**Participation des communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et l'Al, de la contribution à la réduction des primes de l'AMal et aux allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour 2013**

	population	montant réparti	population	montant réparti	population	montant réparti		
Boécourt	893	228'939.00	Le Bémont	319	81'782.00	Alle	1'718	440'445.00
Bourrignon	269	68'964.00	Les Bois	1'151	295'083.00	La Baroche	1'178	302'005.00
Châtillon	453	116'136.00	Les Breuleux	1'445	370'456.00	Basse-Allaine	1'272	326'104.00
Corban	462	118'443.00	La Chau-des-Bre	99	25'381.00	Beurnevésin	131	33'585.00
Courchapoix	411	105'368.00	Les Enfers	145	37'174.00	Boncourt	1'253	321'233.00
Courrendlin	2'717	696'559.00	Les Genevez	534	136'902.00	Bonfol	671	172'025.00
Courroux	3'149	807'311.00	Lajoux	683	175'101.00	Bure	670	171'768.00
Courtételle	2'501	641'183.00	Montfaucon	571	146'388.00	Clos-du-Doubs	1'300	333'282.00
Delémont	12'180	3'122'595.00	Muriaux	473	121'263.00	Coeuve	700	179'460.00
Develier	1'420	364'046.00	Le Noirmont	1'784	457'365.00	Cornol	965	247'398.00
Ederswiler	118	30'252.00	Saignelégier	2'559	656'053.00	Courchavon	296	75'886.00
Haute-Sorne	6'826	1'749'987.00	St-Brais	232	59'478.00	Courgenay	2'223	569'912.00
Mervelier	529	135'620.00	Soubey	144	36'917.00	Courtedoux	748	191'765.00
Mettembert	112	28'714.00	<b>TOTAL</b>	<b>10'139</b>	<b>2'599'343.00</b>	Dampfreux	179	45'890.00
Movelier	376	96'395.00	<b>Bases :</b>			Fahy	357	91'524.00
Pleigne	368	94'344.00	population au 31.12.2013		71'713	Fontenais	1'677	429'934.00
Rebeuvelier	377	96'652.00	participation PC		9'889'110.00	Grandfontaine	381	97'677.00
Rossemaison	600	153'822.00	participation Amal		8'112'118.00	Haute-Ajoie	987	253'038.00
Saulcy	255	65'375.00	participation AF non-actifs		383'887.00	Lugnez	190	48'710.00
Soyhières	474	121'520.00	total		18'385'115.00	Porrentruy	6'778	1'737'681.00
Val-Terbi	2'620	671'691.00				Rocourt	161	41'276.00
Vellerat	72	18'459.00				Vendlincourt	557	142'799.00
<b>TOTAL</b>	<b>37'182</b>	<b>9'532'375.00</b>				<b>TOTAL</b>	<b>24'392</b>	<b>6'253'397.00</b>

<b>Récapitulation :</b>	
District de :	
Delémont	37'182 9'532'375.00
Franches-M	10'139 2'599'343.00
Ajoie	24'392 6'253'397.00
totaux	71'713 18'385'115.00

République et Canton du Jura

**Arrêté  
fixant la participation des communes  
à la charge cantonale des prestations  
complémentaires à l'assurance-vieillesse,  
survivants et invalidité, de la contribution  
à la réduction des primes  
de l'assurance-maladie et du versement  
des allocations familiales aux personnes  
sans activité lucrative pour l'année 2013**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
vu l'article 11, alinéa 1, de la loi du 9 décembre 1998  
portant introduction à la loi fédérale sur les prestations  
complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants  
et invalidité<sup>1</sup>,

vu l'article 21 de la loi du 20 décembre 1996 portant  
introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie<sup>2</sup>,

vu l'article 21 de la loi du 25 juin 2008 portant intro-  
duction à la loi fédérale sur les allocations familiales<sup>3</sup>,

arrête :

Article premier La participation des communes à la  
charge cantonale des prestations complémentaires à  
l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des  
primes dans l'assurance-maladie et du versement  
des allocations familiales aux personnes sans activité  
lucrative pour 2013 s'élève à 18'385'115 francs; cette  
somme est répartie conformément au tableau annexé  
au présent arrêté.

Art. 2 L'Office des assurances sociales est chargé de  
notifier le présent arrêté aux communes et d'inviter  
ces dernières à verser leur participation 2013 jusqu'au  
31 août 2014. Tout retard sera suivi d'un décompte  
d'intérêts calculés dès ce terme.

Art. 3 Ces montants ont été imputés aux comptes de  
l'Office des assurances sociales, rubriques 4632.00,  
4632.01 et 4632.02.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiate-  
ment.

Delémont, le 3 juin 2014                      Au nom du Gouvernement  
Le président: Charles Juillard  
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1</sup> RSJU 831.30

<sup>2</sup> RSJU 832.10

<sup>3</sup> RSJU 836.1

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 18 mars 2014**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre  
du Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à  
l'extérieur de la République et Canton du Jura pour la  
période administrative 2011-2015:

– M. Luc-E. Amgwerd, juriste, partenaire Creaholic,  
Evilard.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 27 mai 2014**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé:

- a) membre de la commission foncière rurale:
  - M. Robert Oppliger, Le Noirmont, en remplace-  
ment de M<sup>me</sup> Fabienne Surdez, démissionnaire.
- b) membre suppléante de la commission foncière  
rurale:
  - M<sup>me</sup> Simone Clémence, Le Noirmont, en remplace-  
ment de M. Robert Oppliger.

La vice-présidence est confiée à M<sup>me</sup> Marie-Noëlle  
Willemin, Saulcy.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015

Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 27 mai 2014**

Par arrêté, le Gouvernement a pris acte de la désigna-  
tion du représentant des partenaires sociaux au sein  
de l'autorité de conciliation en matière de personnel  
de l'Etat en la personne de:

– M. Eric Haeni, en remplacement de M. Jean-Daniel  
Demarez, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 3 juin 2014**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de  
la commission intercantonale de littérature pour la  
période 2014-2015:

– M<sup>me</sup> Emmanuelle Herry, Mulhouse, en remplace-  
ment de M<sup>me</sup> Pascaline Mangin, Besançon.

Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 3 juin 2014**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la  
commission intercantonale des arts de la scène pour  
la période 2014-2015:

– M<sup>me</sup> Fanny Rossel, Courroux, en remplacement de  
M<sup>me</sup> Esther Sutter-Straub, Delémont.

Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 3 juin 2014**

Par arrêtés, le Gouvernement a nommé membres du Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à l'extérieur de la République et Canton du Jura pour la période administrative 2011-2015:

- M. Nicolas Rossé, journaliste, Lully;
- M. Claude Membrez, Directeur, Russin.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

Les présents arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

---

République et Canton du Jura

**Entrée en vigueur**

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014

- de la loi du 26 mars 2014 portant introduction de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels.

Delémont, le 3 juin 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

---

République et Canton du Jura

**Entrée en vigueur**

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2014

- de l'arrêté du 21 mai 2014 octroyant un crédit de 1'980'000 francs pour des travaux de réhabilitation de la prison de Delémont (crédit supplémentaire).

Delémont, le 3 juin 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

---

Service de l'économie rurale

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'association ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

CUMA La Baroche, c/o M. Florian Migy, route de Montoie 9, 2953 Fregiécourt

Achat d'une remorque à bétail et d'une épandeur à fumier

Courtemelon, le 12 juin 2014

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Le Bémont

#### Entrée en vigueur du règlement d'impôt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Le Bémont le 10 avril 2014, a été approuvé par le Service des communes le 2 juin 2014.

Réuni en séance du 10 juin 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le Bémont, le 15 juin 2014

Le Conseil communal

### Beurnevésin

#### Assemblée communale ordinaire, mardi 15 juillet 2014, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 23 décembre 2013
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2013, voter les dépassements\*
3. Discuter et adopter le règlement-type d'impôt pour la Commune de Beurnevésin\*\*
4. Discuter et adopter le règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires\*\*
5. Discuter et adopter la convention avec BKW Energie SA autorisant ce fournisseur d'énergie à encaisser une redevance auprès des consommateurs de Beurnevésin, redevance qui sera intégralement reversée à la Commune
6. Divers et imprévus

\* Les personnes qui souhaitent consulter ou obtenir un exemplaire des comptes de l'année 2013 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

\*\* Les règlements figurant sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Beurnevésin, le 11 juin 2014

Le Conseil communal

### Les Bois

#### Assemblée de la II<sup>e</sup> Section des Bois, vendredi 27 juin 2014, à 20 h 30, au local de la Bourgeoisie, sis au Cerneux-Godat

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2013 et dépassement du budget.
3. Election d'un(e) conseiller(ère) ou modification de l'article 25 du règlement.
4. Voter l'admission d'une personne au droit de cité de la Bourgeoisie.
5. Divers et imprévus.

Les Bois, le 3 juin 2014

Corporation de la II<sup>e</sup> Section

### Bonfol

#### Assemblée communale ordinaire, mardi 2 juillet 2014, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée communale;
2. Discuter et voter un crédit supplémentaire de 20'000 francs relatif au financement du projet de l'Association du Kilomètre zéro, sous réserve des dons ou subventions. Donner compétence au Conseil communal pour le financement;
3. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2013;
4. Discuter et voter un crédit de 40'000 francs à couvrir par voie d'emprunt, destiné au financement de l'avant-projet d'un remaniement parcellaire. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt;
5. Discuter et voter un crédit de 85'000 francs financé en partie par prélèvement dans les fonds forestiers ainsi que dans le compte du GTD, destiné au financement de l'achat d'un micro tracteur pour la voirie et l'entretien des forêts. Donner compétence au Conseil communal pour le financement;
6. Discuter et voter un crédit de 80'000 francs à couvrir par voie d'emprunt pour la réfection de la rue Haut du Village. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt;
7. Divers

Bonfol, le 16 juin 2014

Le Conseil communal

### Clos du Doubs

#### Assemblée communale, 2 juillet 2014, à 20 h, au Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2014
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2013
3. Prendre connaissance et approuver les modifications du projet concernant les travaux du PGEE à Epauvillers; voter le complément de crédit de Fr. 86'000.- nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Information concernant la planification financière 2014 - 2018
5. Informations communales
6. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal [www.closdudoubs.ch](http://www.closdudoubs.ch). Les demandes de compléments ou de modifications pourront être formulées lors de l'Assemblée. Les comptes 2013 sont disponibles également sur le site Internet ou auprès de l'administration communale.

Saint-Ursanne, le 11 juin 2014

Le Conseil communal

**Corban****Assemblée communale ordinaire,  
mercredi 2 juillet 2014, à 20 h,  
au complexe scolaire, salle des assemblées**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2013.
2. Présentation, discussion et approbation des comptes 2013; voter les dépassements budgétaires.
3. Présentation, discussion et approbation du décompte final relatif à la réfection de 4 ponts sur la Scheulte. Mandater le Conseil communal pour consolider la dette de Fr. 152'000.– par un emprunt ferme auprès d'un établissement bancaire.
4. Information sur le crédit complémentaire pour la pose du revêtement final du lotissement «Haut de Chaudron».
5. Présentation, discussion et approbation d'un crédit de Fr. 18'000.– pour l'acquisition de deux bennes pour l'éco-point communal.
6. Divers et imprévus.

Corban, le 16 juin 2014

Le Conseil communal

**Courtételle****Avis de dépôt public**

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle en accord avec le Service cantonal de l'environnement, dépose publiquement le dossier suivant:

**Projet général:**

1. Résumé du projet
2. Projet général pour le secteur du Noir Bois
3. Projet général pour le secteur du Chételay
4. Plan de situation général; 1:5'000
5. Plan de situation général; 1:2'000 Noir Bois
6. Plan de situation général; 1:2'000 Chételay
7. Plan des profils type 1:50

**1<sup>re</sup> étape de travaux:**

1. Résumé du projet
2. Première étape des travaux pour le secteur du Noir Bois
3. Première étape des travaux pour le secteur du Chételay
4. Plan de situation général; 1:5'000
5. Plan de situation général; 1:2'000 Noir Bois
6. Plan de situation général; 1:2'000 Chételay
7. Plan des compensations écologiques 1:10'000
8. Plan des profils type 1:50
9. Plan de situation et profils en long par chemin 1:1'000
10. Plan des profils en travers par chemin 1:50
11. Liste des propriétaires
12. Devis descriptif et conditions particulières

Lieu de dépôt: Bureau communal de Courtételle (pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt: du jeudi 19 juin 2014 au mercredi 16 juillet 2014

Les objets ci-dessus sont déposés sur la base des lois fédérales et cantonales, et des articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 16 juillet 2014 inclusivement, au bureau communal de Courtételle.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Une séance d'information est prévue le 25 juin 2014 à 20h15 dans l'aula du bâtiment communal de Courtételle.

Courtételle, le 19 juin 2014

Le comité du SAF

**Delémont****Assemblée bourgeoise ordinaire,  
mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014, à 20 h,  
à la salle voutée de la maison Wicka**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013: présentation, discussion et approbation
3. Voter un crédit de fr. 171'000.– pour l'alimentation en eau des Brunchenal et Vorbourg
4. Divers

Delémont, le 11 juin 2014

Le Conseil bourgeois

**Develier****Assemblée communale ordinaire,  
lundi 30 juin 2014, à 20 h 15,  
à la salle des assemblées  
du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 31 mars 2014 publié sur le site de la commune, [www.develier.ch](http://www.develier.ch). Il peut également être consulté au Secrétariat communal;
2. Présentation des comptes 2013, consultables sur le site de la Commune, [www.develier.ch](http://www.develier.ch), ratification des écarts budgétaires, décision;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 105'000.– pour la réfection de trois chemins aux lieux-dits «Haut du Bois-de-Robe», «La Source aux Oiseaux» et «Prés Mais» à couvrir par voie d'emprunt et prélèvement sur les réserves;
4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Marie-Claude Bernadette Grondin et Monsieur Patrick Jean-Louis Audry, ressortissants de France, domiciliés à Develier;
5. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Amandine Audry, ressortissante de France, domiciliée à Develier;
6. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Francisco Salgado Martinez, ressortissant d'Espagne, domicilié à Develier;
7. Information sur le projet de rapprochement des communes de Delémont et sa couronne;
8. Divers.

Develier, le 11 juin 2014

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Haute-Ajoie

### Entrée en vigueur du nouveau règlement du service des eaux du Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie (SEHA)

Le règlement susmentionné, adopté par l'Assemblée des délégués du SEHA le 11 avril 2014, a été approuvé par le Service des communes le 15 mai 2014.

Réuni en séance du 10 juin 2014, le Conseil syndical a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2014. Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés aux secrétariats des communes membres.

Haute-Ajoie, le 10 juin 2014

Le Conseil syndical du SEHA

## Le Noirmont

### Assemblée communale ordinaire, lundi 30 juin 2014, à 20 h, à l'Aula des Espaces scolaires

Ordre du jour :

1. Comptes 2013 Examiner, approuver les comptes et voter les dépassements de budget.
2. Prendre connaissance du décompte des travaux ci-dessous, approuver les dépassements et consolider les crédits en emprunts fermes pour les objets suivants:
  - a) Réfection des routes communales – (crédit cadre voté le 05.07.2005)
  - b) Zone industrielle La Calame, viabilisation (crédit du 17.09.2007)
  - c) Zone industrielle La Calame, achat terrains (crédit voté le 10.05.2010)
  - d) Projet sylviculture C 2008-2011 (crédit voté le 09.06.2008)
  - e) Desserte forestière Gros Gipoux (crédit voté le 04.07.2011)
3. Prendre connaissance et voter la création d'un demi-poste administratif pour notamment la tenue de l'agence AVS et du contrôle des habitants.
4. Approuver la contribution de Fr. 60'000.–de la Commune du Noirmont à la Commune de Charmavillers pour la reconstruction du pont de La Goule. Financement par prélèvement dans la réserve « bâtiments, routes »
5. Statuer sur une demande de naturalisation en faveur de M. Felsch Thierry.
6. Divers

Le Noirmont, le 12 juin 2014

Le Conseil communal

## Porrentruy

### Séance ordinaire du Conseil de ville, jeudi 3 juillet 2014, à 19 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 23 janvier 2014 et du 15 mai 2014.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
  - a) M<sup>me</sup> Alice Galvine Aufranc, 12.01.1973, ressortissante camerounaise.
  - b) M. Dlovan Hassan Talho, 25.03.1983, et son fils Milan Talho, 8.02.2014, ressortissants irakiens.

- c) M<sup>me</sup> Emilie Moreau, 27.12.1979, M. Christophe Moreau, 12.04.1971, et leurs filles Margaux, 23.03.2007, et Eléonore Anne, 06.01.2010, ressortissants français.
  - d) M<sup>me</sup> Sabine Popovska, 16.07.1971, ressortissante macédonienne.
  - e) M<sup>me</sup> Arlette Liliane Thérèse Bertrand, 25.02.1949, ressortissante française.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Eclairage et Esplanade: quelle place pour le développement durable? » (N° 872) (PS-Les Verts).
  7. Traitement de la motion intitulée « Pour une démocratie ambitieuse » (N° 876) (PS-Les Verts).
  8. Traitement du postulat intitulé « Pour la création de places de parc à vélo fermées en gare de Porrentruy » (N° 877) (PDC-JDC).
  9. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2013.  
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2013.
  10. Rapport de gestion 2013 de l'Administration communale.
  11. Divers.

Porrentruy, le 12 juin 2014

Au nom du Conseil de ville

Le président: Jean-Luc Plumey

## Rocourt

### Nivellement des tombes

Conformément à l'article 37 du règlement de la police locale de la commune mixte de Rocourt, le Conseil communal fera procéder:

- au nivellement de quatre tombes, se trouvant sur le cimetière, partie ouest, côté village de Rocourt, personnes inhumées entre 1950 et 1953, aux noms de Mouhay Jules 1950, Jubin-Mouhay Ida 1953, Jubin Joseph 1953, Gainon Gustave et Gainon Maria 1952.

Les pierres tombales, monuments funéraires et les mausolées des tombes en question sont à enlever par la famille ou les parents du défunt jusqu'au 31 août 2014, à défaut de quoi ils le seront par les soins de la commune et resteront à disposition de cette dernière.

Rocourt, le 16 juin 2014

Le Conseil communal

## Rossemaison

### Assemblée bourgeoise, mercredi 2 juillet 2014, à 20 h, au Centre culturel

Ordre du jour :

1. Procès-verbal
2. Vente de terrain
3. Information sur les travaux d'entretien du centre culturel
4. Information sur la digue
5. Divers

Rossemaison, le 13 janvier 2014

La commission bourgeoise

Vous pouvez envoyer vos publications par courriel à l'adresse :

**journalofficiel@pressor.ch**

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Saint-Brais****Assemblée de la commune 2<sup>e</sup> section,  
lundi 30 juin 2014, à 20 h,  
à la halle de gymnastique**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2013.\*
3. Divers et imprévus.

*Immédiatement après l'assemblée de la commune 2<sup>e</sup> section :***Assemblée de la commune municipale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2013.\*
3. Elire un nouveau membre à la commission d'école primaire.
4. Statuer sur la demande de naturalisation de M<sup>lle</sup> Mathilde Boichot de nationalité française.
5. Divers et imprévus.

*Immédiatement après l'assemblée de la commune municipale :***Assemblée de la commune 1<sup>re</sup> section**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2013.\*
3. Voter un crédit de Fr. 17'000.– pour le remplacement de 8 candélabres et la pose d'un nouveau au Péquie. Donner compétence au conseil pour contracter l'emprunt et sa consolidation par la suite.
4. Divers et imprévus.

\*Les comptes seront à disposition au secrétariat communal à partir du 17 juin 2014.

Saint-Brais, le 16 juin 2014

Le Conseil communal

**Avis de construction****Les Bois**

Requérants: Paratte Laure et Jonas, Rue du Doubs 16, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Deco et Architecture, Rue de l'Euchette 2A, 2605 Sonceboz.

Projet: maison familiale avec garage en sous-sol, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1191 (surface 732 m<sup>2</sup>), sise à la Rue du Doubs. Zone d'affectation: Habitation HAC, plan spécial « Derrie Lai Bâme ».

Dimensions principales: longueur 15 m, largeur 10 m 80, hauteur 5 m 20, hauteur totale 7 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: briques Ytong. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton de couleur anthracite.

Dérogation requise: Art. 7 des prescriptions du plan spécial « Derrie Lai Bâme » (indice minimum).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2014 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 10 juin 2014.

Le Conseil communal

**Bonfol**

Requérant: M. Bernard Rohrbach, Le Maran 217, 2944 Bonfol. Auteur du projet: M. Bernard Rohrbach, Le Maran 217, 2944 Bonfol.

Projet: transformation et agrandissement de l'étable pour vaches laitières du rural N° 213, sur la parcelle N° 3162 (surface 48'638 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Le Maran ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions agrandissement: longueur 18 m 61, largeur 9 m 57, hauteur 9 m 45, hauteur totale 13 m 46.

Genre de construction: murs extérieurs: muret béton, ossature bois. Façades: tôles de teinte brune comme existant. Couverture: Eternit de couleur grise au Nord, panneaux solaires sur tôles au Sud.

Dérogation requise: l'article 97 LAGr sera appliqué.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2014 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 13 juin 2014

Le Conseil communal

**Les Breuleux**

Requérants: Challet Corinne et Sébastien, Avenue Charles-Naine 45, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteur du projet: Joliat Jean-Marc et Alain, architectes, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: maison familiale avec couvert voiture / bûcher et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 2401 (surface 814 m<sup>2</sup>), sise rue Bellevue. Zone d'affectation: Habitation HAd.

Dimensions principales: longueur 13 m 50, largeur 8 m 50, hauteur 4 m 20, hauteur totale 7 m 20. Dimensions couvert / bûcher: longueur 6 m 70, largeur 3 m, hauteur 3 m 30, hauteur totale 3 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques terre cuite. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles terre cuite de couleur rouge-brun.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2014 au secrétariat communal de Les Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 10 juin 2014

Le Conseil communal

**Cornol**

Requérant: Hêche Jean-Pierre, chemin des Iris 17, 1216 Cointrin. Auteur du projet: PCASA-PCAS SA, Hêche Jean-Pierre, chemin des Iris 17, 1216 Cointrin.

Projet: 4 maisons familiales avec garage, pompe à chaleur, sur les parcelles N<sup>os</sup> 5038 (surface 656 m<sup>2</sup>), 5039 (surface 449 m<sup>2</sup>), 5040 (surface 494 m<sup>2</sup>), 5041 (surface 533 m<sup>2</sup>), sises à la route d'Alle. Zone d'affectation: Centre Cab.

Dimensions maison 1: longueur 14 m 50, largeur 11 m 20, hauteur 5 m, hauteur totale 6 m 60. Dimensions maison 2: longueur 14 m 50, largeur 9 m 60, hauteur 4 m 80, hauteur totale 6 m 20. Dimensions maison 3: longueur 14 m 50, largeur 9 m 60, hauteur 4 m 70, hauteur totale 6 m 05. Dimensions maison 4: longueur 14 m 50, largeur 11 m 20, hauteur 4 m 80, hauteur totale 6 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, briques, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte blanc nuancé. Couverture: tuiles de couleur rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2014 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 13 juin 2014

Le Conseil communal

**Develier**

Requérants: Mireille et Nicolas Matti, Chemin du Moulin 10, 2802 Develier. Auteur du projet: MRS CRÉHABITAT SA, Place de la Gare 16, 2800 Delémont.

Projet: maison familiale avec place couverte et terrasse couverte en annexes contiguës + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3068 (surface 932 m<sup>2</sup>), sise à Route de Courtételle. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 16 m 50, largeur 11 m, hauteur 3 m 33, hauteur totale 5 m 24. Dimensions de la place couverte: longueur 6 m, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 27, hauteur totale 3 m 27. Dimensions de la terrasse couverte: longueur 5 m, largeur 3 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte grise. Couverture: tuiles béton de couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2014 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 18 juin 2014

Le Conseil communal

**Develier**

Requérants: Sandrine et Thierry Sarret, Route de Delémont 41, 2802 Develier. Auteur du projet: Sandrine et Thierry Sarret, Route de Delémont 41, 2802 Develier.

Projet: maison familiale avec terrasse couverte, pompe à chaleur géothermique, capteurs solaires thermiques en toiture, garage en annexe, sur la parcelle N° 3636 (surface 855 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Canal. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 16 m 80, largeur 11 m, hauteur 6 m 95, hauteur totale 6 m 95. Dimensions du garage: longueur 6 m, largeur 5 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation, briques pour garage. Façades: crépissage de teinte brune. Toiture plate,

Dérogation requise: Article 14 RCC (distance à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2014 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 18 juin 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Bassecourt**

Requérants: Madame et Monsieur Pia et Léo Salzmänn, Rue de l'Abbaye 1, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Batipro SA, Rue Chavon-Dessus 16, 2853 Courfaivre.

Projet; ouverture d'une lucarne sur pan Sud du toit du bâtiment N° 1, sur la parcelle N° 212 (surface: 260 m<sup>2</sup>), sise à la rue de l'Abbaye. Zone de construction: Zone Centre Cab

Dimensions: existantes. Dimensions de la lucarne: longueur 3 m 80, largeur 2 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: plaquage en cuivre. Couverture: cuivre.

Dérogations requises: Art. 76 al3 du RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 18 juillet 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 16 juin 2014

Le Conseil communal

**journalofficiel@pressor.ch**

**Porrentruy**

Requérant: Samuel Maître Sàrl, Chemin des Grandes-Vies 52, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Samuel Maître Sàrl, Chemin des Grandes-Vies 52, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une halle-dépôt au lieu-dit «Chemin des Grandes-Vies», sur la parcelle N° 1231 (surface 2529 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Grandes Vies, bâtiment N° 52. Zone de construction: 1: Zone industrielle.

Description: construction d'une halle-dépôt attenante au bâtiment N° 52 existant.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire datée du 4 juin 2014 et selon plans timbrés par le service UEI.

Dimensions: longueur 21 m 44, largeur 9 m 94, hauteur 7 m 18, hauteur totale 8 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: tôle thermo-laquée isolée beige, asphalte. Façades: revêtement: tôle thermo-laquée isolée de teinte beige. Toit: forme: un pan de toiture. Pente: 10%. Couverture: tôle thermo-laquée de teinte beige. Chauffage: non chauffé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 18 juillet 2014 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 13 juin 2014

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI)  
de la Municipalité de Porrentruy

**Porrentruy**

Requérant: Société Coopérative du Collège Saint-Charles, route de Belfort 10, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Société Bleyaert et Minger SA, Grand-Rue 52, 2900 Porrentruy.

Projet: changement d'affectation de la salle de musique en dortoir pour les besoins du Collège, sur la parcelle N° 338 (surface 12'103 m<sup>2</sup>), sise à la route de Belfort, bâtiment N° 10. Zone de construction: UP: Espace d'utilité publique.

Description: changement d'affectation de la salle de musique au 3<sup>e</sup> étage, sous les combles, en dortoir composé de neuf chambres avec plusieurs lits, espaces sanitaires et locaux de rangement. Création de cinq puits de lumière en toiture.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire datée du 10 juin 2014 et selon plans timbrés par le service UEI.

Dimensions: bâtiment existant, ouvertures en toiture existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: aménagements intérieurs: Fermacell, Isolation, châssis en ossature bois pour le faux plafond et grains de finition. Toit: forme: existante. Couverture: existante. Chauffage: existant. Citerne à mazout.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 18 juillet 2014 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 13 juin 2014

Service Urbanisme Equipements Intendance (UEI)  
de la Municipalité de Porrentruy

**Saignelégier**

Requérant: La Tuilerie SA, Rue de la Tuilerie 12, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: La Tuilerie SA, Rue de la Tuilerie 12, 2350 Saignelégier.

Projet: maison familiale avec 11 garages en sous-sol, déconstruction d'une annexe, sur la parcelle N° 690 (surface 844 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Sommètres. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimension principales: longueur 15 m 24, largeur 13 m 24, hauteur 6 m 20, hauteur totale 8 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: lames bois de teinte grise. Couverture: tuiles de couleur rouge

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2014 au secrétariat communal de Saignelégier, 2350 Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 12 juin 2014

Le Conseil communal

**Mises au concours**

La Municipalité de Porrentruy met au concours, pour son service «UEI», les postes de:

**Chargé de projets:  
études et travaux d'équipement**

(CDD d'une durée de 4 ans)

**Missions:** Dans les domaines des installations d'eau potable, d'eaux usées, d'éclairage public et de routes, participer en phase projet puis en phase d'exécution aux opérations de maintenance, de renouvellement et d'extension. La phase projet consiste à réaliser ou piloter les études, rédiger les cahiers des charges, préparer puis analyser les appels d'offres, établir le chiffrage financier, préparer les dossiers à l'intention des organes décisionnels. Durant la phase d'exécution, planifier et coordonner techniquement et administrativement les travaux avec les partenaires, assurer le suivi de chantier.

**Exigences techniques:**

- Technicien ES en conduite/planification de travaux ou CFC dessinateur en génie civil ou titre jugé équivalent.
- Expérience significative en préparation et suivi d'opérations dans les domaines concernés.
- Connaissances des normes techniques et des réglementations pour les marchés publics.
- Solide maîtrise des outils bureautiques et des logiciels DAO, SIG et de gestion de projet.
- Aptitudes d'analyse et d'organisation, autonomie, sens des responsabilités et de la rigueur.
- Sens aigu de la communication, de l'écoute et de la diplomatie, aisance relationnelle, aptitude au travail en transversalité.

## Responsable du SIT et chargé d'études

**Missions:** Piloter la mise en place puis gérer et exploiter le Système d'information du territoire (SIT) municipal, soit mise en place des procédures, coordination avec les partenaires externes, acquisition, intégration et mise à jour des données. D'autre part, gérer ou participer à des études d'urbanisme ou techniques de toute nature et assurer d'autres missions selon l'évolution de l'organisation du service.

### Exigences techniques:

- Brevet fédéral de technicien en géomatique, ou titre universitaire en géographie, géosciences ou sciences du territoire, ou formation jugée équivalente.
- Expérience souhaitée en SIT.
- Connaissances des normes techniques et des réglementations pour les marchés publics.
- Solide maîtrise des outils bureautiques et des logiciels DAO, SIG, de gestion de projet et de modélisation 3D.
- Aptitudes d'analyse et d'organisation, autonomie, sens des responsabilités et de la rigueur.
- Sens aigu de la communication, de l'écoute et de la diplomatie, aisance relationnelle, aptitude au travail en transversalité.

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Taux d'activité:** 100%

**Traitement:** selon classes 6 à 7 ou 8 à 11 de l'échelle des salaires du statut du personnel municipal (en fonction des profils des candidats retenus)

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> octobre 2014 ou à convenir

### Renseignements:

- Les cahiers des charges sont disponibles sur le site de la Municipalité: [www.porrentruy.ch](http://www.porrentruy.ch).
- Si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Bruno Cardona, chef du service UEI, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 78 70, courriel: [bruno.cardona@porrentruy.ch](mailto:bruno.cardona@porrentruy.ch).

### Modalités de remise des candidatures:

Les candidatures (lettre, CV, copie des diplômes et certificats de travail) doivent être adressées au Service RPP avec la mention «EQ» ou «SIT», Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, **jusqu'au 18 juillet 2014** (date de réception).

## Marchés publics

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** Siège de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service finance et contrôle de gestion, à l'attention de Patrick Grossen, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, Suisse, URL [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch)

#### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

CONFIDENTIEL

Haute Ecole de Suisse Occidentale (HES-SO), à l'attention de Offre mandat révision 2014-2016, Att. M. Patrick Grossen, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, Suisse

#### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

Les questions doivent parvenir par courriel au plus tard le vendredi 4 juillet 2014 à l'adresse

[patrick.grossen@hes-so.ch](mailto:patrick.grossen@hes-so.ch) avec la mention «Appel d'offres mandat de révision» dans le champ Objet (voir pt. 3.2 de l'appel d'offres).

#### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 18.08.2014 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Voir dossier d'appel d'offres.

#### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

18.08.2014, **Heure:** 14:00, **Lieu:** HES-SO, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont

#### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

#### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.8 Genre de marché

Marché de services

#### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Genre du marché de services

Autres services

Catégorie de services CPC: [9] Services comptables, d'audit et de tenue de livres

#### 2.2 Titre du projet du marché

Mandat de contrôle des comptes du rectorat HES-SO et de contrôle de l'établissement du rapport analytique de la HES-SO à l'intention du SEFRI.

#### 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 79212100 - Services d'audit financier

#### 2.5 Description détaillée des tâches

Voir cahier des charges annexé, notamment chapitres 3, 4 et 5

#### 2.6 Lieu de la fourniture du service

Voir cahier des charges annexé, notamment points 4.1 et 5.1

#### 2.7 Marché divisé en lots?

Non

#### 2.8 Des variantes sont-elles admises?

Non

#### 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

#### 2.10 Délai d'exécution

Début 03.11.2014 et fin 30.06.2017

### 3. Conditions

#### 3.1 Conditions générales de participation

Conformément à la documentation remise.

#### 3.2 Cautions/garanties

Conformément à la documentation remise.

#### 3.3 Conditions de paiement

Conformément à la documentation remise.

#### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Conformément à la documentation remise.

#### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Pas admise.

#### 3.6 Sous-traitance

Pas admise.

#### 3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères cités dans les documents

- 3.8 Justificatifs requis**  
conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Critères d'adjudication :**  
conformément aux critères cités dans les documents
- 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Prix :** aucun  
**Conditions de paiement :** Aucun émoluments de participation n'est requis.
- 3.11 Langues acceptées pour les offres**  
Français
- 3.12 Validité de l'offre**  
jusqu'au : 31.03.2015
- 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres**  
sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch),  
ou à l'adresse suivante :  
Service finance et contrôle de gestion, à l'attention de Patrick Grossen, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, Suisse, URL [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch)  
**Dossier disponible à partir du :** 18.06.2014 jusqu'au 18.08.2014  
**Langues du dossier d'appel d'offres :** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres :** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 4. Autres informations**
- 4.3 Négociations**  
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.6 Organe de publication officiel**  
Feuille officielle du canton du Jura
- 4.7 Indication des voies de recours**  
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice :** Commune de Courtételle Commune de Haute-Sorne  
**Service organisateur/Entité organisatrice :** RWB Jura SA, à l'attention de Raphaël Riat, Rte de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse, Téléphone : 032 465 81 81, Fax : 032 465 81 82, E-mail : [raphaelriat@rwb.ch](mailto:raphaelriat@rwb.ch), URL -
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**  
Commune de Courtételle, à l'attention de Jean-Louis Chételat, rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle, Suisse
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
04.08.2014  
**Remarques :** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**  
**Date :** 11.08.2014 **Heure :** 17:00, **Délais spécifiques et exigences formelles :** Les offres datées, complètes et signées doivent être déposées jusqu'à 17h00 au bureau communal de Courtételle; la date du sceau postal ne fait pas foi. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Commune/Ville
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**  
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Non

## 2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**  
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**  
Communes de Courtételle et Haute-Sorne (Rue de l'Avenir) Remplacement des conduites d'eau potable, de gaz, d'eau mixte, BKW, réaménagement de la chaussée partiel et complet
- 2.3 Référence / numéro de projet**  
12J062
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**  
CPV : 45000000 - Travaux de construction
- 2.5 Description détaillée du projet**  
Eau potable: remplacement de la conduite existante sur une longueur d'environ 350 m  
Eau mixte: remplacement du collecteur existant sur une longueur d'environ 60 m  
Eau pluviale: construction d'un nouveau réseau d'évacuation sur une longueur d'environ 220 mm  
Gaz: construction d'un nouveau réseau de distribution sur une longueur d'environ 330 m  
BKW: pose de nouvelles conduites PE sur une longueur d'environ 130 m  
Réaménagement complet de la chaussée sur une longueur d'environ 250 m (environ 2'000 m<sup>2</sup>)  
Réfection partiel de la chaussée sur une longueur d'environ 560m' (environ 3'300 m<sup>2</sup>), travaux de fraisage, profilage, réfection de regards, grilles de dépotoirs et pose d'une nouvelle couche de roulement
- 2.6 Lieu de l'exécution**  
Commune de Courtételle  
Rue de l'Avenir  
Giratoire Rue du Vieux Moulin - Rue de l'Avenir (jusqu'à l'usine Bandi SA)
- 2.7 Marché divisé en lots?**  
Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**  
Oui  
**Remarques :** Seules les variantes d'exécutions sont admises
- 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**  
Non
- 2.10 Délai d'exécution**  
Début 08.09.2014  
**Remarques :** Pour limiter la durée de réalisation, au minimum 2 équipes complètes devront être engagées en permanence pour l'ensemble des travaux.

## 3. Conditions

- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans

un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

### 3.2 Cautions/garanties

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Les consortiums sont admis conformément aux conditions dans les documents d'appel d'offres.

### 3.6 Sous-traitance

La sous-traitance est admise conformément aux conditions dans les documents d'appel d'offres.

### 3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères cités dans les documents

### 3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs requis dans les documents

### 3.9 Critères d'adjudication:

conformément aux critères cités dans les documents

### 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 02.07.2014

**Prix:** Fr. 0.00

**Conditions de paiement:** Le dossier d'appel d'offres est gratuit.

### 3.11 Langues acceptées pour les offres

Français

### 3.12 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch),  
ou à l'adresse suivante:

RWB Jura SA, à l'attention de Raphaël Riat,  
Rte de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse,  
Téléphone: 032 465 81 81, Fax: 032 465 81 82,  
E-mail: [raphaelriat@rwb.ch](mailto:raphaelriat@rwb.ch), URL -

**Dossier disponible à partir du:** 04.07.2014

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les inscriptions gratuites obligatoires sont à transmettre par écrit jusqu'au 02.07.2012 à l'entité organisatrice (RWB Jura SA).

Lors des inscriptions, les soumissionnaires mentionneront leur adresse électronique afin que certains fichiers puissent, si nécessaire, leur être envoyés.

L'inscription sur [www.SIMAP.CH](http://www.SIMAP.CH) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

## 4. Autres informations

### 4.2 Conditions générales

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.4 Conditions régissant la procédure

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 4.5 Autres indications

Aucune visite des lieux n'est prévue.

Les dossiers d'appel d'offres seront envoyés par courrier aux entreprises qui se seront inscrites conformément aux informations mentionnées dans le point N° 3.13 pour être à leur disposition dès le 04.07.2012. Toutefois, une visite des lieux ou une séance d'information pourra être organisée si au moins la moitié des entreprises en fait la demande dans les 10 jours suivant la notification des documents d'appel d'offres.

La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH.

### 4.6 Organe de publication officiel

Journal Officiel du canton du Jura

### 4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Divers

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle

### Avis de dépôt public complémentaire

(voir JO N° 9 du 5 mars 2014)

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle, en accord avec le Service de l'Economie rurale et sous réserve des autorisations usuelles, dépose publiquement du 19 juin au 9 juillet 2014, au secrétariat communal de Courtételle, les documents suivants:

Deux sites de remblayage en relation avec les travaux de construction sur parcelles nouvel état N°s 20.16, 35.01 et 24.02 avec les pièces techniques nécessaires (situations et profils); volume total environ 10'000 m<sup>3</sup>.

Les intéressés sont invités à en prendre connaissance et peuvent formuler les oppositions écrites et motivées jusqu'au mercredi 9 juillet 2014 inclusivement au secrétariat communal de Courtételle.

Courtételle, le 16 juin 2014

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle